

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé.e d'opération infrastructures, réseaux et voirie au Pôle Nantes Centralité

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Pôle Nantes Centralité, un emploi de chargé.e d'opération infrastructures, réseaux et voirie va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil du poste est le suivant :

- Réaliser les travaux de gros entretien de l'espace public, assurer la maîtrise d'œuvre et le suivi de l'exécution technique et financière des marchés de travaux.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé.e d'opération infrastructures, réseaux et voirie au Pôle Nantes Centralité est ouvert au recrutement contractuel,

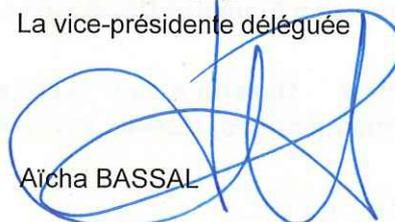
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum 401 IB et au maximum 638 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **01 JUIN 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée


Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

13 JUIN 2024